

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 15 mars 2021, à 19h00, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h05, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2021-03-051 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josée Leclair

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffé
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mars 2021
 - 3.3 Mises au point de la séance du conseil du 15 février 2021 et dépôt de documents
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
 - 4.2 Cadeau congé de maternité
 - 4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 190 000\$
 - 4.4 Soumission pour l'émission d'obligations
 - 4.5 Règlement d'emprunt 488-2017 - Réalisation complète de l'objet à un coût moindre
 - 4.6 Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière – Don dédié Maison des aînés de Sainte-Élisabeth
 - 4.7 CABA – Activité reconnaissance des bénévoles
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
 - 6.1 Daniel Denis – Directeur des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu (par intérim)
7. Urbanisme et développement économique
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
8. Loisirs et Parcs
 - 8.1 MADA – Nomination représentante municipale
9. Hygiène du milieu et environnement

10. Travaux publics

10.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération – Rang Frédéric

10.2 PAVL (Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – PPA CE)

11. Sécurité publique

12. Avis de motion

13. Règlements

13.4 Règlement 516-2021 – Respect des devoirs particuliers (Final)

13.5 Règlement 515-2021 – Projets particuliers (2^{ième} Projet)

14. Administration

14.1 Maire suppléante - Nomination

14.2 Comité consultatif MADA – Nominations

14.3. MADA – Représentante municipale

14.4 Formation en éthique et déontologie – Rapport

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

POUR : Claude Houle, Benoît Desrochers, Serge Perreault

CONTRE : Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

3. GREFFE

2021-03-052 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2021.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Perreault

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2021.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-053 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mars 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mars 2021.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle

D’adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mars 2021.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2021-03-054 3.3 Mises au point de la séance du conseil du 15 février 2021 et dépôt de documents

M. Louis Bérard, Maire prend la parole pour les mises au point suite à la séance du conseil du 15 février 2021.

Les rapports suivants sont déposés séance tenante :

- ✓ Étude hydrogéologique pour la mise aux normes des puits L’Épicier (septembre 2010)
- ✓ Étude comparative technico-économique Puits L’Épicier vs Grand Rang St-Pierre (Janvier 2012)
- ✓ Mise aux normes – Puits L’Épicier (Janvier 2014)
- ✓ Examen des études mise aux normes – Puits L’Épicier (Juillet 2015)
- ✓ Étude hydrogéologique pour l’alimentation du secteur Rang St-Pierre par Notre-Dame-de-Lourdes (Décembre 2015)
- ✓ Simulations hydrauliques - Secteur L’Épicier (Juin 2017)
- ✓ Étude géotechnique – Remplacement conduite d’Eau potable et réfection de la chaussée Grand Rang St-Pierre (Juin 2017)

4. TRÉSORERIE

2020-03-055 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D’APPROUVER les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 7970 à 8004, au montant de 112,347.54\$ couvrant la période du 16 février au 15 mars 2021.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2021-03-056 4.2 Cadeau congé de maternité

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth reconnaît la contribution de tous ses employés au bon fonctionnement de la municipalité et favorise la rétention de la main d’œuvre;

ATTENDU QUE le conseil municipal tient à remercier Mme Jessica Audet pour son travail et son professionnalisme depuis son arrivée avec l’équipe municipale.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D’AUTORISER la dépense de 200\$ pour l’achat d’un certificat cadeau.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2021-03-057 4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 190 000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte Élisabeth souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 190 000 \$ qui sera réalisé le 30 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
483-2015	620 000 \$
488-2017	1 505 000 \$
488-2017	3 065 000 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 483 2015 et 488 2017, la Municipalité de Sainte Élisabeth souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1.les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 mars 2021;
- 2.les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
- 4.les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de D'autray

701, AVENUE GILLES VILLENEUVE
BERTHIERVILLE, QC
J0K 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire trésorière. La Municipalité de Sainte Élisabeth, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d’agir en tant qu’agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu’elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 483 2015 et 488 2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2021-03-058

4.4 Soumission pour l’émission d’obligations

Date d'ouverture :	15 mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 mars 2021
Montant :	5 190 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 483-2015 et 488-2017, la Municipalité de Sainte-Élisabeth souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mars 2021, au montant de 5 190 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

226 000 \$	0,50000 %	2022
229 000 \$	0,65000 %	2023
232 000 \$	0,85000 %	2024
236 000 \$	1,10000 %	2025
4 267 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,21500 Coût réel : 1,71233 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

226 000 \$	0,50000 %	2022
229 000 \$	0,65000 %	2023
232 000 \$	0,85000 %	2024
236 000 \$	1,15000 %	2025
4 267 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,40100 Coût réel : 1,71671 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

226 000 \$	0,50000 %	2022
229 000 \$	0,60000 %	2023
232 000 \$	0,85000 %	2024
236 000 \$	1,15000 %	2025
4 267 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,00672 Coût réel : 1,85274 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse

Il est proposé par Claude Houle

Il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 190 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Élisabeth soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2021-03-059 **4.5 Règlement d’emprunt 488-2017 - Réalisation complète de l’objet à un coût moindre**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth a entièrement réalisé l’objet du règlement no 488-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s’élève à 4,570,094\$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 4,570,094\$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 5,955,934\$ non contracté du montant de par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 488-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

QUE le montant de la dépense du règlement no 488-2017 soit réduit de 5,955,934\$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 488-2017 soit réduit de 10,526,028\$ à 4,570,094\$;

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-060

4.6 Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière – Don dédié Maison des aînés de Sainte-Élisabeth

ATTENDU QUE le projet de Loi no. 66 prévoit la construction d'une Maison des aînés à Sainte-Élisabeth;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut s'assurer que les dons faits à la Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière bénéficient notre communauté.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'APPROUVER un don dédié, à la Maison des aînés de Sainte-Élisabeth, de 500\$ à la Fondation de la santé du Nord de Lanaudière.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-061

4.7 CABA – Activité reconnaissance des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le CABA organise une soirée reconnaissance des bénévoles (en temps de pandémie) dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Sainte-Élisabeth bénéficient des services du CABA.

Il est proposé par Claude Houle

Il est résolu :

D'APPROUVER une participation financière de 300\$ pour la soirée reconnaissance des bénévoles 2021 du CABA.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

2021-03-062 6.1 Daniel Denis – Directeur des Travaux publics et de l’Hygiène du milieu (par intérim)

ATTENDU QUE le poste de Directeur des Travaux publics et Hygiène du milieu est vacant.

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de M. Daniel Denis à titre de Directeur des Travaux publics et de l’Hygiène du milieu, par intérim (poste Cadre) à compter du 15 mars 2021 à un salaire annuel de 69,000\$;

DE CONFIRMER que les conditions de travail reliées à son poste seront celles énumérées à la Politique de gestion du personnel cadre de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-03-063 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

Dépôt du rapport mensuel d’émission de permis et certificats.

8. LOISIRS ET PARCS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS

2021-03-064 10.1 Programme d’aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération – Rang Frédéric

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement et Accélération du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d’intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option de l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Catherine Haulard agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par Claude Houle

Il est résolu :

QUE le conseil de Sainte-Élisabeth autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-065 10.2 PAVL (Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – PPA CE)

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transport (Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et à la députée de Berthier, Mme Caroline Proulx dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, sous volet PPA-CE pour l'année 2021.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

2021-03-066 13.4 Règlement 516-2021 – Respect des devoirs particuliers (Final)

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 516-2021 – Respect des devoirs particuliers.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-067 13.5 Règlement 515-2021 – Projets particuliers (2^{ième} Projet)

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

D'ADOPTER le 2^{ième} projet de règlement 515-2021 – Projets particuliers.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

14. ADMINISTRATION

2021-03-068 14.1 Maire suppléante - Nomination

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code Municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

QUE soit désigné, Mme Josée Leclair à titre de maire suppléante et substitut à la MRC de D'Autray, ainsi que tout autre remplacement de Monsieur le Maire si nécessaire, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat (novembre 2021).

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-069 14.2 Comité consultatif MADA et Politique familiale – Nominations

Il est proposé par Claude Houle

Il est résolu :

DE mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif MADA et Politique familiale :

- Louis Bérard
- Serge Perreault
- Josée Leclair
- Isabelle Chauvin
- Marielle Rondeau (FADOQ)
- Marie-Claude Ayotte
- André Laramée (Trésors d'Élisabeth)

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-070 14.3 MADA et Politique familiale – Représentante municipale

ATTENDU QUE la municipalité a décidé en septembre dernier de procéder à la mise à jour de sa politique familiale et de sa Démarche municipalité amis des aînés;

ATTENDU QUE Mme Jessica Audet, représentante de la municipalité auprès du Carrefour action municipale et de la famille ainsi qu'auprès du Ministère de la famille, a quitté pour un congé de maternité.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE MANDATER Mme Isabelle Chauvin en tant que représentante de la municipalité auprès du Carrefour action municipale et de la famille ainsi qu'auprès du Ministère de la famille.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-071 14.4 Formation en éthique et déontologie – Rapport

La directrice générale confirme réception de l’attestation de participation à la formation en éthique et déontologie de Mme Josée Leclair.

15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-03-072 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Benoît Desrochers

QUE la présente séance soit levée à 20h24.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité